



DESTINATAIRE : Monsieur Hubert Gagné, M. Sc. Géographe  
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Pierre Brochu, M. Sc. Toxicologue

DATE : Le 5 décembre 2008

OBJET : Projet du Train de l'Est – Modélisation des émissions  
atmosphériques des trains à la gare Mascouche  
(V/D : 3211-08-009)

Je viens de terminer la lecture du rapport complémentaire du projet de construction et d'exploitation du lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny.

Le promoteur a estimé par modélisation les concentrations de bioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), de bioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et de particules de moins de 2,5 µm de diamètre (PM<sub>2,5</sub>) qui pourraient être émises par trois locomotives le matin et une locomotive en fin d'après-midi. On constate que les concentrations maximales de NO<sub>2</sub>, de SO<sub>2</sub> et des PM<sub>2,5</sub> dans l'air ambiant devraient respecter les normes du Règlement sur la qualité de l'atmosphère et celles du projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. De plus, le NO<sub>2</sub> est le seul des trois polluants qui semble pouvoir être émis de façon relativement importante par les locomotives.

Le projet cité en rubrique est recevable en autant que le promoteur puisse s'engager à utiliser un carburant diesel à faible teneur en soufre afin de minimiser la pollution environnementale. À cet égard, l'électrification complète du nouveau tronçon est évidemment recommandable compte tenu qu'elle constitue une alternative non polluante.

Pierre Brochu, M. Sc. Toxicologue

PB/

c. c. M. P. Walsh

